

# Déchets ménagers : la redevance incite... à une prudente réserve

Diminuer sa facture en réduisant ses poubelles. La redevance incitative doit remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dans l'Ain, seuls les Pays de Bâgé l'appliquent. Ailleurs, elle suscite quelques réticences

Payer le juste prix pour l'enlèvement de ses ordures ménagères, diminuer sa facture en réduisant ses déchets. Telle est l'ambition de la redevance incitative. Le Grenelle de l'environnement incite les collectivités à l'installer dès l'an prochain.

**Sans compostage, une levée mensuelle ferait l'effet d'une grève des éboueurs**

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) subventionne les initiatives et Organom (\*) les plébiscite dans son plan de réduction des déchets ménagers. Sauf que pour l'instant, seule la communauté de communes des Pays de Bâgé a réussi à mettre en place une redevance incitative dans l'Ain. La communauté de communes de la Plaine de l'Ain l'esquisse dans la douleur. Chalaronne Centre et Centre Dombes ont « entamé une réflexion ». Bourg Agglomération envisage une « étude de possibilités et de contraintes ». Tout le monde y réfléchit. Sans trop se bousculer tant l'idée suscite de levées... de bou-

rejette moins de déchets qu'une famille de cinq personnes dans un T3.

La redevance incitative, elle, est basée sur le nombre de personnes au foyer. Première difficulté : les recenser, lister les habitants de chaque logement, les personnes à charge, les professionnels... Ce travail de Romain rebute nombre de collectivités.

Deuxième obstacle : ne risque-t-on pas de remplacer une taxe injuste par un impôt encore plus injuste ? Dans la plaine de l'Ain, le Front de gauche et de nombreux riverains dénoncent le surcoût d'un projet antisocial. Il impacterait d'abord les foyers modestes, les familles nombreuses résidant dans de petits appartements.

Concrètement, le but du jeu est d'alléger sa poubelle et la sortir le moins possible, une fois par mois dans l'idéal. Ce qui implique un tri drastique en amont. Le verre, les papiers/cartons et les bouteilles en plastique dans les sacs et bacs verts, jaunes, bleus, OK. Même si le réflexe écocitoyen est loin d'être acquis, il peut agir à la longue. Mais que faire des épluchures, reliefs de repas et autres débris qui puent ?

## La contribution à la tonne : bonus-malus

Intercommunalités	Population	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Contributions 2011	
				Taux avec bonus/malus et compensations (en euros)	Montant (en euros)
Pays de Bagé	13 909	2 501	179,82	85,96	214 327
Montrevel	15 809	3 067	193,98	86,43	265 043
Bresse-Dombes Sud Revermont	6 307	1 340	212,46	87,37	117 077
Coligny	6 722	1 476	219,53	87,71	129 433
Centre Dombes	15 500	3 512	226,56	84,08	295 259
La Vallière	9 275	2 365	237,26	89,51	211 709
Chalamont	6 876	1 659	241,25	88,80	147 303
Montluel	22 869	5 623	245,87	89,05	500 705
Chalaronne centre	11 917	2 945	247,16	86,30	254 176
Pt-d'Ain, Priay, Varambon	4 586	1 135	247,46	89,14	101 162
Monts Berthiand	5 965	1 494	250,51	89,29	133 427
Bourg-en-Bresse aggro.	73 580	19 054	258,96	47,35	902 223
Treffort-en-Revermont	9 115	2 230	262,69	88,97	198 392
Bords de Veyle	7 931	2 107	265,71	87,37	184 091
Bugey Vallée de l'Ain	8 670	2 386	275,15	90,65	216 258
Plaine de l'Ain	62 417	18 569	297,50	91,79	1 704 563
Miribel et plateau	22 869	6 770	299,62	91,90	622 187
Vallée de l'Albarine	5 441	1 767	324,81	82,65	146 066
<b>TOTAL</b>	<b>309 484</b>	<b>80 000</b>	258,49 (moyenne)	<b>90,00</b> (moyenne)	6 343 403

Organom (\*) les présente dans son plan de réduction des déchets ménagers. Sauf que pour l'instant, seule la communauté de communes des Pays de Bâgé a réussi à mettre en place une redevance incitative dans l'Ain. La communauté de communes de la Plaine de l'Ain l'esquisse dans la douleur. Chalaronne Centre et Centre Dombes ont « entamé une réflexion ». Bourg Agglomération envisage une « étude de possibilités et de contraintes ». Tout le monde y réfléchit. Sans trop se bousculer tant l'idée suscite de levées... de boucliers.

Sur le principe, le système est inattaquable. À la discrétion des communes, l'actuelle Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) repose sur le foncier bâti. Rien à voir et injuste. Une vieille dame seule dans un grand appartement

surcôté d'un propriétaire social. Il impacterait d'abord les foyers modestes, les familles nombreuses résidant dans de petits appartements. Concrètement, le but du jeu est d'alléger sa poubelle et la sortir le moins possible, une fois par mois dans l'idéal. Ce qui implique un tri drastique en amont. Le verre, les papiers/cartons et les bouteilles en plastique dans les sacs et bacs verts, jaunes, bleus, OK. Même si le réflexe écocitoyen est loin d'être acquis, il peut agir à la longue. Mais que faire des épiluchures, reliefs de repas et autres détritiques qui puent ? Va pour les lotissements « rurbains » comme à Bâgé, où la plupart des foyers possèdent leur bout de terrain et leur composteur. En ville, dans les habitats collectifs, où l'on composte rarement dans sa cuisine, une levée mensuelle ferait l'effet d'une

Chalaronne centre	11 917	2 945	247,16	86,30	254 176
Pt-d'Ain, Priay, Varambon	4 586	1 135	247,46	89,14	101 162
Monts Berthiard	5 965	1 494	250,51	89,29	133 427
Bourg-en-Bresse agglo.	73 580	19 054	258,96	47,35	902 223
Treffort-en-Revermont	9 115	2 230	262,69	88,97	198 392
Bords de Veyle	7 931	2 107	265,71	87,37	184 091
Bugey Vallée de l'Ain	8 670	2 386	275,15	90,65	216 258
Plaine de l'Ain	62 417	18 569	297,50	91,79	1 704 563
Miribel et plateau	22 869	6 770	299,62	91,90	622 187
Vallée de l'Albarine	5 441	1 767	324,81	82,65	146 066
<b>TOTAL</b>	<b>309 484</b>	<b>80 000</b>	<i>258,49 (moyenne)</i>	<b>90,00 (moyenne)</b>	6 343 403

/ Infographie Le Progrès

grève des éboueurs. Question hygiène et odeurs, pas terrible. Si elles veulent installer durablement la redevance incitative, les collectivités doivent d'abord résoudre le problème des déchets fermentescibles. Des composteurs collectifs ? Là

aussi « on y réfléchit ». Mais on en est très loin. La dernière réserve est d'ordre moral. Pour se débarrasser de sacs noirs trop lourds et trop chers, ne serait-il pas tentant de les glisser en déchèterie, sinon chez le voisin, voire en

pleine nature ? Effet pervers pointé par les opposants à la réforme. Pour ses partisans, il faudra bien y passer un jour, sachant que l'enlèvement des ordures ménagères coûte de plus en plus cher aux collectivités, donc aux

contribuables. La communauté de communes des Pays de Bâgé prouve que la redevance incitative peut fonctionner, à condition d'être comprise et adaptée à son territoire. Ce n'est pas encore le cas dans l'Ain.

Marc Dazy

## L'exception des Pays de Bâgé

**Pourquoi la communauté de communes est-elle la seule de l'Ain à avoir réussi sa redevance incitative ?**

« Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Contrat d'exploitation pour l'enlèvement des ordures ménagères arrivait à son terme », explique Emmanuelle Youinou, la technicienne de la communauté de communes des Pays de Bâgé. « Si on l'avait renouvelé, le surcoût aurait été de 122 %. La communauté de communes a repris le service en régie directe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, elle passait à la pesée

embarquée ». Coûts d'investissement : 150 000 euros dans un camion équipé pour, le logiciel de facturation (21 000 euros) et les bacs à puces électroniques (14 000 euros). Chaque foyer paye une part fixe de 44,70 euros par an et par personne, plus, une part variable selon le poids (0,17 euro par kilo) et la fréquence (0,90 euro à la présentation). Prenons le cas d'une famille de quatre personnes qui sort son bac deux à trois fois par semaine et rejette 110 kg de déchets par an chacune. La facture annuelle s'élève à 280 euros. « Nous avons eu très peu de réfractaires, au contraire » poursuit Emmanuelle Youinou. « Les gens disent : « Nous on trie, on

est contents de payer moins cher ». Les résultats sont probants. Les bons trieurs ont diminué leurs volumes de 30 %. La communauté de communes des Pays de Bâgé affiche le score remarquable de 180 kg d'ordures ménagères et encombrants par an et par habitant. La moyenne nationale est de 350 kg, celle d'Organom de 258 kg. Dans l'Ain, les Pays de Bâgé restent l'exception. « On a la chance d'être très pavillonnaire. La plupart des foyers ont un composteur au fond du jardin » reconnaît la technicienne. Comparaison édifiante avec la Plaine de l'Ain, où le projet de redevance incitative est aussi avancé que contesté. Ici, un secteur « rurbain »,



Une pesée embarquée

/ Photo DR

14 000 habitants, 800 000 euros de budget ordures ménagères. Là, un territoire beaucoup plus vaste, diversifié, pas mal d'habitat collectif, 62 500 habitants, 4,5 millions de budget ordures ménagères. No comment.

M. D.

## ■ Qui rejette quoi et combien ça coûte ?

Ne pas confondre taxe, redevance et contribution. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est du ressort des communes. Elle figure sur l'avis d'imposition « taxe foncière ». Payée à l'intercommunalité, la redevance incitative se présente (ra) sous forme de relevé individuel de type électrique.

La contribution est celle que versent 18 intercommunalités de l'Ain au syndicat mixte Organom. Deux volets : une contribution de 3 euros par habitant, et une contribution à la tonne de déchets

de 90 euros. Sur cette dernière, Organom applique un bonus/malus en fonction du volume d'ordures ménagères et d'encombrants produits par an et par habitant. Ce chiffre est compensé lorsque l'intercommunalité possède des équipements (centres de stockage, quais de transferts...). Exemple : Bourg Agglomération, qui abrite le site de la Tienne, ne verse qu'une contribution de 47,35 euros par tonne.

Qui rejette quoi sur le territoire d'Organom et combien ça coûte ? Voir l'infographie ci-jointe.

À SUIVRE